

# BONNE RENTRÉE SCOLAIRE 2021 !

**Tout au long de l'année, une réservation est indispensable** via le site internet ou dans les mairies de quartiers pour les différentes activités :

LA RESTAURATION SCOLAIRE LE MIDI

ACCUEIL AVANT/APRÈS L'ÉCOLE

LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Les réservations doivent se faire à minima une semaine avant la date de l'activité souhaitée.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

. À PARTIR DU JEUDI 2 SEPTEMBRE  
. RÉSERVATION DES REPAS

Les menus sont disponibles en Mairie du Quartier ainsi que sur le site de la ville où ils sont téléchargeables : [ROUBAIX.FR](http://ROUBAIX.FR) rubrique « services et informations pratiques - éducation enfance ».



## LES ACCUEILS AVANT/APRÈS L'ÉCOLE

. À PARTIR DU JEUDI 2 SEPTEMBRE

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Sauf Camus et Anatole France :  
de 7h30 à 8h15 et de 16h à 18h30



## LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS MUNICIPAUX

. À PARTIR DU MERCREDI  
8 SEPTEMBRE EN JOURNÉE  
COMPLÈTE  
. POUR LES 6/14 ANS

Les accueils de loisirs du mercredi sont ouverts en période scolaire de 9h à 17h.

Garderie le matin de 7h30 à 9h.  
Garderie le soir de 17h à 18h30.

*Les centres sociaux proposent également une offre de loisirs. Retrouvez leur contact sur le site de la Ville.*

*Tout enfant non inscrit ne pourra être accueilli par nos équipes.*



## Pourquoi des réservations obligatoires?

- . Pour accueillir vos enfants dans de bonnes conditions et prévoir le personnel nécessaire,
- . Pour commander le nombre exact de repas et éviter le gaspillage alimentaire,
- . Pour que votre enfant bénéficie d'un repas chaud correspondant à votre choix,
- . Pour assurer la sécurité des enfants en ayant connaissance de ceux qui participent aux différents temps d'activités.

## CHÈQUE ACTIVITÉ

Pour la quatrième année, la Ville offre à chaque écolier habitant Roubaix et scolarisé de la maternelle au CM2 durant l'année scolaire 2021-2022, un chèque activité d'une valeur de 50€, pour une inscription à une activité extra-scolaire sportive, culturelle, environnementale ou scientifique auprès d'une association habilitée par la Ville.



1  
Je me rends en Mairies de Quartiers à compter du 23/06 avec un certificat de scolarité et un justificatif de domicile



2  
Je choisis une association habilitée par la Ville.



3  
Je paye tout ou partie de la cotisation avec mon chèque activité (valeur 50€) jusqu'au 30 octobre 2021.

Toutes les informations et la liste des associations qui acceptent le chèque-activité sur le site : [Roubaix.fr](http://Roubaix.fr)

## N'OUBLIEZ PAS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES

- . Le livret de famille
- . Une attestation récente de la CAF mentionnant le quotient familial et le numéro d'allocataire,
- . Un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- . Le bon de commande activités périscolaires et restauration.

## LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES DE QUARTIERS

A vérifier sur le site de la Ville  
Du mardi au vendredi : 8h30 - 12h15 et 13h30 - 17h15  
Le samedi : 8h30 - 12h

## TARIFS MUNICIPAUX POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES ACCUEILS AVANT/APRÈS L'ÉCOLE, LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS 6/14 ANS ET LES VACANCES :

QUOTIENT FAMILIAL (QF)	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEILS DE LOISIRS 6/14 ANS demi-journée sans repas	ACCUEILS DE LOISIRS 6/14 ANS journée AVEC REPAS	ACCUEILS DE LOISIRS Avant/après l'école MATIN OU SOIR
0-260	1,00 €	0,60 €	1,20 €	0,50 €
261-400	1,50 €	0,90 €	1,80 €	0,90 €
401-505	1,90 €	1,26 €	2,52 €	1,20 €
506-610	2,10 €	1,80 €	3,60 €	1,35 €
611-715	2,40 €	2,10 €	4,20 €	1,50 €
716-820	2,55 €	2,40 €	4,80 €	1,65 €
821-930	2,90 €	2,70 €	5,40 €	1,80 €
931-1050	3,10 €	3,00 €	6,00 €	1,95 €
1051 et plus	3,50 €	3,30 €	6,60 €	2,10 €
Non roubaisiens	4,95 €	3,90 €	7,80 €	3,10 €

## FACTURATION

Chaque mois, vous recevrez chez vous la facture des repas accueils de loisirs. Pour les mercredis récréatifs, le paiement se fait à la réservation.

Pour les réservations faites à l'année, au-delà de 15 jours d'absences non expliquées, celles-ci seront annulées.

